

Manche

SOCIAL. Le projet de loi Blanquer inquiète les accompagnants d'élèves en situation de handicap

Les accompagnants des enfants handicapés en colère

« **ON LEUR DEMANDE** beaucoup pour un salaire indigne et des conditions de travail dégradées », dénonce Hervé Jubin, enseignant syndicaliste de Sud-Éducation Manche.

Ce professeur s'insurge en effet contre les difficultés de ses collègues accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) à bien faire leur travail. « Toutes celles et ceux qui travaillent dans des écoles élémentaires ne font que 24 heures par semaine pour environ 690 euros de salaire mensuel. »

1 056

enfants

en scolarisation individuelle bénéficient d'un accompagnement humain dans la Manche.

Salariées d'office à temps partiel, les AESH mutualisées peuvent ainsi travailler sur plusieurs établissements différents et accompagner jusqu'à quatre à cinq enfants. Des handicaps, parfois lourds mais tous différents, que les professionnels ne découvrent que le jour de la rentrée scolaire.

Une situation très précaire

« On reçoit une notification pendant l'été avec le nom de l'élève, la classe et l'établissement. Mais on ne sait pas vers quel handicap on se dirige, explique Emmanuelle, qui revit la même situation chaque année depuis six ans. Alors, on s'adapte au fur et à mesure. »

Céline, elle, s'invite aux réunions de pré-rentrée avec les enseignants. Une rencontre essentielle qui lui permet de cerner les besoins des élèves qu'elle va devoir prendre en charge.

« J'ai eu mon affectation mi-juillet, et on m'a dit en cours d'année que je devais aller ailleurs », rapporte-t-elle. L'un des trois enfants qu'elle accompagne deux demi-journées par semaine est suivi par une deuxième AESH, pour combler un arrêt maladie.

Mais elle ne peut pas la rencontrer et n'a aucun contact avec elle. « On ne peut pas s'investir, car on ne sait pas si ce qu'on fait est bien », avoue-t-elle, émue.

Elle ne rencontre jamais deux fois le même handicap et doit adapter sa méthode à chaque enfant. Une polyvalence qui réclame des formations, surtout pour faire face à des enfants autistes, que Céline n'obtient pas...

« On donne de notre temps personnel et de notre argent. Parce que les bouquins spécialisés, je les ai achetés pour me renseigner, et personne ne me les a remboursés. »

Les contrats des AESH sont renouvelés chaque année. Une situation très précaire à laquelle le gouvernement répond avec la proposition de loi du député Christophe Bouillon sur l'accompagnement des enfants handicapés.

Pérenniser les emplois

Adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, cette loi prévoit de pérenniser tous les contrats d'auxiliaire de vie scolaire en contrat d'AESH pour trois ans. Et ce, dès la rentrée 2019, avec la possibilité de se voir attribuer un CDI après un renouvellement.

La pleine reconnaissance des accompagnants fait également partie des priorités de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, pour une « école inclusive ».

La prochaine mise en place de pôles inclusifs d'accompagnement dans quatre établissements de la Manche suscite aussi de

vives inquiétudes. « Ils prévoient la mutualisation des aides humaines et matérielles au détriment de l'aide individuelle, et donc des enfants, précise Hervé Jubin. Ce sera aux chefs d'établissements de décider de l'affectation des personnels en fonction des besoins des autres secteurs. »

Jusqu'ici, cette compétence revenait à la commission de la Maison départementale des personnes handicapées, qui étudiait les dossiers des handicapés au cas par cas.

Alexandra ADAM



Ici devant la permanence de la députée Sonia Krimi, l'intersyndicale (FSU, Sud-Éducation, FO et la CGT) a répondu hier à un appel national pour exprimer la dégradation des conditions de travail des AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap).